



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Marie-Line REMY
Tél : 03 29 69 88 75
Courriel : marie-line.remy@vosges.gouv.fr

Direction du Pilotage
et de l'Animation interministérielle

Épinal, le **10 AVR. 2024**

Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux de Villoncourt du vendredi 5 avril 2024

Une réunion de la commission de suivi de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux de Villoncourt s'est tenue le 05 avril 2024 à 10h, à la préfecture des Vosges, sous la présidence de Mme Aurore BERARD-CHOINET, directrice du pilotage et de l'animation interministérielle (DPAI), représentant Mme la préfète des Vosges.

L'ouverture de la séance est assurée par Mme BERARD-CHOINET.

I – Approbation du compte rendu de la précédente réunion de la CSS

En l'absence de remarques, le compte-rendu du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

II – Renouvellement des membres du bureau

SUEZ sera en mesure de communiquer le nom du remplaçant de M. CHEVREUX, décédé, la semaine prochaine après la tenue d'un Comité Social et Economique (CSE).

III – Présentation du bilan annuel d'exploitation – Année 2023

Mme LINDEPERG et M. CRAUSER, représentants la société SUEZ, commentent en détail le diaporama projeté.

En sus des mentions portées sur le diaporama on notera certains points particuliers commentés par les sus-nommés :

Au chapitre « vie du site 2023 », s'agissant des risques d'incendie en forêt, le maire de Villoncourt et le SDIS ont convenu de prévoir des accès particuliers sur Bayecourt. Un portail a été décalé pour que les pompiers puissent avoir un accès

aisé. Entre Villoncourt I et Villoncourt II, un accès est présent pour gagner le côté amont du rû. Des travaux sont en cours.

Sur ce sujet du risque d'incendie, le maire de Villoncourt regrette de ne jamais avoir eu de réponse de l'UD DREAL en réponse à son courrier.

M. Nicolas ANSEL, responsable de l'UD DREAL, indique qu'en tant que pouvoir de police du site, la DREAL n'a pas pleine et entière compétence. Mais le sujet ayant été résolu, la nécessité de répondre ne se faisait pas sentir.

Le maire de Villoncourt souligne pourtant que huit communes avaient signé ce courrier. Il rappelle sa position au sein du SDIS ce qui, selon lui, a permis d'aboutir à une issue positive de la demande exprimée.

Mme BERARD-CHOINET reconnaît qu'il est regrettable qu'une réponse n'ait pas été apportée mais, en contrepartie, elle rappelle que l'essentiel est que les accès aient été pourvus.

M. CRAUSER précise que les accès s'inscrivent dans un contexte plus global lié à des projets de production d'électricité par la pose de panneaux photovoltaïques au sol et qu'à ce titre, une prise de contact avec la SEM « *Terr'Enr* » a été opérée.

M. DUMOLIN, directeur général délégué de SUEZ, complète le propos en affirmant que la société est moteur pour ce type d'aménagement. Tous les aspects sont pris en considération comme la production d'énergie ou la biodiversité, ceci afin de ne pas mettre en porte-à-faux ces deux thématiques dans le cadre de projet photovoltaïque.

Sur le point du diaporama concernant les plaintes et s'agissant plus particulièrement de la plainte liée à la circulation routière, M. CRAUSER précise qu'il s'agit d'une perte de plastique et d'un excès de vitesse. Un compte-rendu a été envoyé à l'adjoint au maire de Villoncourt.

Quant aux plaintes liées aux odeurs, on constate une baisse en 2022 suivie d'une légère augmentation en 2023 (11 signalements en 2023 et 24 depuis le début de l'année 2024)

Le maire de Domèvre-sur-Durbion émet la remarque selon laquelle il y a eu quelques signalements durant les week-end de la période estivale. Il constate que les vents ne soufflent plus comme avant.

Ce qui est confirmé par M. Dumolin qui évoque en cela les conséquences du dérèglement climatique. Les précipitations sont plus fréquentes et abondantes et il fait moins froid. Pour la société, cela modifie la façon d'appréhender les choses, pas seulement à Villoncourt d'ailleurs, mais sur toute la France.

Sur les travaux préparatoires du site : « Villoncourt II », M. CRAUSER commente différentes photos projetées :

Des mesures de compensations sur la biodiversité ont été réalisées dans la mesure où deux zones humides ont été traversées. A cet égard, des aménagements ont été créés : plantation d'arbustes, de lin, le tout sur conseil des écologues missionnés par SUEZ. A également été implantée une prairie locale pour redonner à ce secteur, agricole à l'origine, une vocation naturelle. Le site a également été clôturé pour empêcher l'entrée des engins. Il s'agit d'un gros travail réalisé en 2023 qui sera poursuivi dans les jours à venir par de nouvelles plantations.

Quant à la mare, une partie a été déplacée ainsi que les plantes attenantes (joncs...) ceci, toujours en y associant les écologues. Ici, les précipitations présentent un avantage en ce que les pluies abondantes favorisent la croissance des diverses plantations.

En 2023, plusieurs bassins ont été créés. Ils récupèrent, entre autres, l'eau du chantier.

Le site : « Villoncourt II » est subdivisé en secteurs. S'agissant de la première subdivision, les chantiers ont commencé en juillet 2023 mais ont été interrompus en octobre en raison de la pluie. M. CRAUSER informe les membres de la CSS que la subdivision devrait être finalisée ce soir ou en début de semaine prochaine.

Deux ponts ont été coulés pour enjamber le rû de la Campagne permettant le passage des camions.

A proximité d'une ancienne ferme, des anciens bâtiments ont été démolis car ils ont été affectés par un tremblement de terre datant d'il y a 40 ans. Le hangar a été conservé, car en meilleur état.

Des travaux d'étanchéité sont en cours, tributaires des conditions météorologiques. Au pied des clôtures, une membrane a été posée en même temps qu'une petite dalle béton au pied des murettes pour éviter que les mulots ne s'introduisent. Une plantation d'arbustes a également été réalisée.

A la question du maire de Villoncourt, M. CRAUSER l'informe que les travaux se feront en horaires décalés et une garantie sera apportée pour que les camions poubelles puisse accéder au site par la voirie présente.

A propos des risques incendie, le maire de Villoncourt demande s'il peut se rendre sur le site avec le SDIS pour évoquer la possibilité d'une mise à disposition des bassins réalisés pour les pompiers, notamment par hélicoptère.

M. CRAUSER répond par l'affirmative. Il s'agit de bassins de 8 000 m³ et il n'y a aucun problème pour que le SDIS puisse utiliser l'eau présente dans les bassins. D'ailleurs, un deuxième accès a été créé pour que le SDIS puisse accéder au site en fonction de ses besoins en eau. Une visite *in situ* sera organisée. Cette visite pourra être prévue en même temps que le déroulement d'un exercice obligatoire.

Mme BERARD-CHOINET confirme que mention de l'accord de l'utilisation de l'eau comprise dans les bassins par le SDIS sera inscrite sur le présent compte-rendu.

Le maire de Villoncourt demande ensuite si des déchets organiques sont apportés sur le site.

M. CRAUSER répond par la négative, sauf en cas de problème d'incinération ; il faut toujours que les apports soient justifiés.

M. Nicolas ANSEL rappelle que si les collectivités font les efforts nécessaires, les déchets n'auraient pas vocation à être versés sur le site de l'installation de stockage de déchets. Il saisit l'occasion de demander si des déchets du sud de la Meurthe-et-Moselle sont toujours acceptés, l'autorisation initiale prévoyant cette possibilité.

M. CRAUSER répond que l'on reçoit toujours des déchets du secteur de Lunéville mais en précisant qu'il s'agit de déchets ultimes, industriels et non ménagers, même depuis la fermeture de Ménarmont.

Le maire de Villoncourt rappelle les tonnages récents (42 685 tonnes en 2023, 13 818 début 2024) et demande si l'objectif de 900 000 tonnes à la fin de l'exploitation sera atteint.

M. CRAUSER nuance en indiquant que la préoccupation repose sur une notion de volume plutôt que de tonnage. On constate une baisse des déchets et le tonnage constaté correspond à ce qui est prévu dans le département des Vosges. Aujourd'hui on est à 45 000 tonnes de déchets par an.

M. DUMOLIN complète en indiquant qu'au niveau de la région est constatée une baisse d'environ 120 000 tonnes de stockage et surtout une fluctuation des tonnages. Une moyenne de 75 000 tonnes paraît être le bon chiffre. Un réajustement pourra être fait dans dix ans selon l'évolution des politiques publiques en matière de déchets.

IV – Point de l'inspection des installations classées :

Mme Marielle CUNY, inspectrice à l'Unité Départementale de la DREAL, présente le rapport de l'inspection des installations classées à la suite des visites d'inspection réalisées les 28 février et 29 août 2023.

Il y a peu à dire tant la présentation du diaporama de SUEZ est complète et exhaustive.

Il peut toutefois être rappelé que l'incident du déversement accidentel de lixiviats dans le rû de la Campagne a été vite maîtrisé par la mise en place de bouchons en terre.

Les mesures de la séquence : « éviter, réduire, compenser » ont été réalisées.

Mme BERARD-CHOINET souligne que la bonne communication entre l'exploitant, les communes environnantes et le SDIS est importante. Cela renvoie à la prochaine COP qui aura lieu la semaine prochaine dont la problématique des déchets

constitue un maillon important. Il reste de la responsabilité de tous les citoyens d'effectuer une gestion vertueuse de ses déchets, notamment par le biais du compostage récemment institué.

Pour conclure, M. CRAUSER invite, sur inscription, toutes personnes intéressées à se rendre aux portes ouvertes de l'installation de stockage de déchets qui aura lieu le 21 septembre prochain durant le week-end. Cette opération sera consacrée aux élus durant l'après-midi du vendredi.

Le maire de Domèvre-sur-Durbion rappelle que le risque zéro n'existe pas mais il salue la communication de qualité.

Mme BERARD-CHOINET remercie tous les membres pour leur participation à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de remarques ou de questions, la séance est levée à 11 heures 05 mn.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La directrice du pilotage et de
l'animation interministérielle



Aurore BERARD-CHOINET